



Assemblée générale

Distr. générale
8 juin 2001
Français
Original: anglais

Vingt-cinquième session extraordinaire

Lettre datée du 8 juin 2001, adressée au Président de l'Assemblée générale par le Secrétaire général

Additif

Comme suite à ma lettre datée du 5 juin 2001 (A/S-25/4), j'ai l'honneur de vous informer que Haïti et Vanuatu ont fait le versement nécessaire pour ramener leurs arriérés en deçà du montant spécifié à l'Article 19 de la Charte des Nations Unies.

Le Secrétaire général
(*Signé*) Kofi **Annan**